

INFORMATIONS RELATIVES au PROTOCOLE
du BAC EPS au Lycée Jean VILAR.
Année scolaire 2011 / 2012.

L'EPS est une discipline figurant au premier groupe des épreuves du BAC, coefficient 2.

Les élèves sont évalués au BAC d'EPS, épreuve obligatoire, en contrôle continu (CCF), sur trois activités sportives.

L'année scolaire se découpe en trois périodes chacune finalisée par une évaluation des élèves. La note au BAC correspond à la moyenne des trois notes obtenues dans chacune des activités.

1. Organisation des enseignements :

JOURS.	CLASSES.	Période 1	Période 2	Période 3.
Lundi 8 h / 10 h	Tle L / ES 3	12 / 09 → 28 / 11	05 / 12 → 06 / 02	27 / 02 → 07 / 05
Mardi 10 h / 12 h	Tle ES1 / ES2	13 / 09 → 29 / 11	06 / 12 → 07 / 02	28 / 02 → 15 / 05
Jeudi 8 h / 10 h	Tle STG1 / S1 / S2	15 / 09 → 01 / 12	08 / 12 → 09 / 02	01 / 03 → 10 / 05
Vendredi 8 h / 10 h	Tle S3 / S4 / STG2	16 / 09 → 02 / 12	09 / 12 → 10 / 02	02 / 03 → 11 / 05

2. Organisations et dates d'évaluations :

Deux professeurs, le responsable du groupe et un co-évaluateur, assurent l'évaluation des élèves selon un référentiel national. Les enseignants sont tenus au secret de la notation qui constitue un facteur d'équité. Les notes sont examinées en commission d'harmonisation académique au mois de Juin.

La note attribuée en fin de trimestre et la note du baccalauréat peuvent différer dans la mesure où certains critères d'évaluation peuvent ne pas être pris en compte dans l'une ou l'autre des évaluations.

Les dates d'évaluations sont les suivantes :

Période 1 : semaines du 21 Novembre et du 02 Décembre 2011.

Période 2 : semaines du 30 Janvier et du 11 Février 2012.

Période 3 : semaines du 30 Avril et du 15 Mai 2012.

Une session de rattrapage sera organisée la semaine du 21 au 24 Mai 2012. Elle concerne les élèves qui, pour des raisons médicales, n'auront pas pu être évalués à la fin de leur cycle.

Nous invitons les parents et les élèves à éviter toutes convocations pour le permis, le code ou pour la journée d'appel pendant les périodes d'évaluations indiquées ci-dessus.

3. Absences – Inaptitudes partielles – Inaptitudes totales :

Toute absence à une épreuve du BAC doit être justifiée par un certificat médical remis en main propre à son professeur d'EPS dans les 24 h suivantes.

En cas d'absence injustifiée, la note zéro sera attribuée à cette épreuve.

Sur présentation d'un certificat médical, rempli par le médecin traitant et précisant le degré d'inaptitude pour une activité ou un groupe d'activités, une adaptation d'un menu peut être proposée.

En cas d'interdiction de toute pratique, il faut impérativement suivre le protocole suivant :

- Certificat médical de dispense pour l'année scolaire 2011 / 2012 à compter du 1^{er} septembre.

Une fois validé, ce protocole permettra de neutraliser le coefficient de l'épreuve.